

appelinfo



**Une nouvelle rentrée
et une nouvelle équipe
à vos côtés !**

| Dans ce numéro

- 3 Édito
- 5 Présentation Florence Schüm
- 7 Nous contacter: mode d'emploi
- 9 Présentation Jean-Michel Haesevoets
- 11 Nouvelle majorité politique: à quoi s'attendre?
- 16 Coin circulaires
- 19 Formulaire d'affiliation
- 21 Encart à découper
- 22 Vite dit (mais non moins important)
- 23 L'APPEL, une équipe pour vous répondre

Une nouvelle équipe pour un nouveau départ!

Même si chaque nouvelle année scolaire apporte son lot de nouveautés et de changements, cette rentrée 2024 sera particulière pour l'APPEL et ses affiliés.

En effet, une nouvelle équipe, que j'aurai l'honneur et le devoir de gérer en tant que secrétaire général, assurera le travail quotidien afférent aux missions de notre organisation syndicale.

Deux nouveaux secrétaires communautaires ont été désignés en avril dernier par notre Comité communautaire. Il s'agit de madame Florence Schüm et de monsieur Jean-Michel Haesevoets qui, comme de coutume, nous font le plaisir de se présenter dans les pages de ce numéro.

Nouvelle équipe encore puisque monsieur Victor Ogazon remplace, depuis le début du mois de juillet, au poste du secrétariat administratif, madame Ines Dubois qui a décidé de réorienter sa carrière après 15 années de bons et loyaux services au sein de l'APPEL.

Enfin, le Comité communautaire procédera prochainement à la désignation d'un nouveau président à la tête de notre association. L'absence actuelle d'un président explique, du reste, pourquoi la rédaction de l'éditorial de notre magazine est exceptionnellement assurée par le secrétaire général.

Changement et continuité

Tous ces changements au sein des instances et de l'équipe de gestion journalière, malgré une période de rodage toujours nécessaire, doivent concourir à dynamiser le fonctionnement de l'APPEL.

Tout en conservant la spécificité familiale qui lui est propre, notamment dans les relations entre les militants et avec les affiliés, notre syndicat est appelé à professionnaliser ses services. C'est un défi majeur à relever sans tarder en regard de l'évolution que connaît l'école et d'une législation toujours plus complexe propre à l'enseignement.

La vocation de l'APPEL a toujours été de rendre un service de qualité et de proximité à ses affiliés. C'est

une priorité qui demeurera et dont la nouvelle équipe des secrétaires fera une exigence. L'affilié qui s'adresse à l'APPEL doit pouvoir être pris en charge rapidement dans la situation qui est la sienne ou le problème qu'il rencontre. Idéalement dans les 48 heures (en jours ouvrables scolaires). Certes, il n'est pas possible de garantir une réponse ou une solution dans ce délai, d'autant plus que certaines situations constituent de véritables nœuds qui imposent des étapes relevant d'opérateurs extérieurs ou de profondes analyses. Mais il faut que l'affilié puisse rapidement être pris en charge en sachant qu'il n'est plus seul. Son syndicat est à son écoute pour l'épauler et le conseiller, avec, le cas échéant, l'ouverture d'un dossier qui sera traité et suivi jusqu'à son aboutissement.

Afin de parvenir à ce fonctionnement optimal, chaque secrétaire communautaire se spécialisera dans des matières précises. Les réunions (commissions, groupes de travail, négociations...) qui seront attribuées aux secrétaires seront fonction de ces matières.

Nouveauté dans les structures

De plus, et toujours dans le but d'un service optimal aux affiliés, des délégués communautaires seront en charge de domaines et de niveaux spécifiques : l'enseignement supérieur, l'enseignement libre non confessionnel, les CPMS, l'enseignement spécialisé, l'enseignement de promotions sociale, l'enseignement maternel et la puériculture.

Ces délégués seront les référents de première ligne pour les affiliés qui appartiennent à ces niveaux. Ils travailleront, bien entendu, en collaboration étroite avec les secrétaires communautaires qui interviendront en seconde ligne, notamment si la gravité ou la complexité du dossier l'impose.

Les délégués communautaires joueront également un rôle d'éclairer et de conseiller pour les secteurs qui les concernent et au sein desquels ils exercent quotidiennement leurs missions au service des élèves. Les positions à prendre ou, plus simplement, les seuls avis à rendre par l'APPEL en seront plus pertinents et plus nuancés.

Délégués et mandataires locaux

Comme par le passé, ce service de qualité et de proximité passera aussi par le travail de nos délégués syndicaux et de nos mandataires locaux dans les écoles. Leur nombre croissant et les résultats en forte hausse enregistrés lors des élections sociales de mai dernier, révèlent à quel point le travail de terrain efficace de nos représentants est apprécié par les membres du personnel et vital pour le dynamisme et la croissance de notre organisation syndicale. La nouvelle équipe des secrétaires communautaires sera plus que jamais à leur côté, notamment par l'organisation de formations destinées à les soutenir dans leurs rôles et missions, mais aussi en s'efforçant d'aller à leur rencontre dans les établissements.

Le choix gagnant

Une nouvelle équipe pour un nouveau départ et un nouveau dynamisme. Tel est l'enjeu à relever ensemble de la base au sommet, des écoles aux instances syndicales, des représentants locaux aux représentants communautaires. Mes contacts réguliers avec les militants de l'APPEL ne me font pas douter un seul instant du service de qualité et de proximité qui sera rendu aux affiliés. Quant à nos instances et à l'équipe communautaire, je les sais prêtes à s'engager sans compter pour la défense de nos valeurs. Dès lors, et je veux le clamer haut et fort : plus que jamais, l'APPEL restera, pour les personnels de l'enseignement libre, le choix gagnant. |

[Jean-Claude Lemaître, Secrétaire général]

Présentation : Florence Shüm



Quel est votre parcours au sein du monde de l'école ?

Il y a trente ans déjà, ma carrière d'enseignante débutait par quelques intérimis dans des écoles secondaires de la région bruxelloise, où je vis encore aujourd'hui. Très rapidement, je me suis ancrée à l'Institut Maris Stella à Laeken où j'exerce la fonction de professeur de mathématiques et de sciences.

Mes premières années de carrière ont été marquées par la communautarisation de l'enseignement et une cascade incessante de réformes qui ont pu être accueillies favorablement par la base enseignante et parfois plus difficiles à accepter. Ce que je retiens surtout de cette époque, c'est la forte solidarité entre collègues et notre détermination à garder des moyens suffisants pour encadrer correctement les élèves et poursuivre un travail de qualité. Ces préoccupations n'ont pas changé depuis.

Aujourd'hui, le monde évolue rapidement et l'École n'y échappe pas. Le métier d'enseignant est en constante mutation, ce qui peut alors créer un déséquilibre entre les pratiques quotidiennes des enseignants, les moyens qui leurs sont alloués, et les attentes grandissantes, que ce soit des élèves, des parents, des équipes éducatives elles-mêmes, des directions, des politiques, de la société de manière générale. Sur le terrain, cette diversité d'attentes génère une forme de pression vis-à-vis du travail effectué par les enseignants, face à laquelle les équipes éducatives doivent s'adapter en permanence, tout en évitant l'épuisement.

Vous étiez encore sur le terrain il y a quelques semaines : quel état des lieux dressez-vous depuis la base ?

Ce qui remonte le plus souvent du terrain et qui est source d'inquiétude : la surcharge de travail qui ne cesse d'augmenter. De nouvelles tâches sont ajoutées aux membres des équipes éducatives ces dernières années, notamment le regain de travail administratif, souvent mal vécu et mal compris, et dont la réalisation est chronophage. Cette situation peut éloigner les enseignants du cœur de métier.

Ainsi, préserver son dynamisme face aux élèves et trouver le bon équilibre dans la réalisation de ces tâches est un défi permanent pour les enseignants. La pénurie ne constitue-t-elle pas un sérieux indicateur du travail de plus en plus exténuant ?

Quel est votre parcours syndical ?

Mon engagement syndical a pris forme naturellement, porté par ma conviction que les droits des professionnels de l'enseignement doivent être protégés et que nous devons collectivement travailler à améliorer nos conditions de travail.

Depuis une dizaine d'années, une délégation syndicale APPEL s'est installée, agrandie et pérennisée dans le Centre scolaire où je travaille et qui regroupe une école fondamentale et deux écoles secondaires. Depuis 2020, nous avons proposé une liste APPEL aux élections sociales pour le CE et CPPT, et j'ai eu l'honneur d'y représenter les travailleurs. Lors des élections sociales de cette année, nos collègues nous ont renouvelé leur confiance et notre nombre de représentants a même doublé, sans doute grâce aux valeurs que nous avons eu à cœur de défendre.

Pourquoi avez-vous pris la décision de rejoindre l'équipe des secrétaires communautaires de l'Appel ?

Les échanges et les négociations menées avec les directions ont confirmé mon adhésion aux valeurs de l'APPEL : liberté, indépendance et solidarité. J'ai particulièrement apprécié, lors de mes échanges avec les Secrétaires communautaires de l'Appel, la volonté d'atteindre un accord équilibré, toujours dans le respect du dialogue social. L'APPEL est également un syndicat qui reste à taille humaine et proche de ses membres. C'est donc avec beaucoup d'enthousiasme que j'ai souhaité rejoindre l'équipe de l'APPEL.

Cet engagement prend aujourd'hui une nouvelle tournure. Après un été 2024 marqué par l'annonce de la déclaration de politique communautaire, dont certains points sont source de questionnement et d'inquiétudes, je m'appête à quitter

le terrain pour rejoindre et m'engager dans la nouvelle équipe de l'APPEL afin de défendre activement les intérêts des enseignants. Mes premiers contacts avec la nouvelle équipe, les militants et les affiliés sont très positifs et encourageants et comme l'écrit notre nouveau secrétaire général : « Vos questions, vos problèmes et votre situation seront au cœur de notre travail quotidien », je m'y engage avec ferveur. |

Nous contacter : mode d'emploi pour une prise en charge rapide

Nos affiliés le savent : l'APPEL est le syndicat réactif par excellence. Notre engagement, « Un appel, une réponse », est une réalité que l'équipe des secrétaires communautaires et leurs divers collaborateurs mettent en œuvre quotidiennement.

En raison de la multiplicité des canaux par lesquels nos affiliés peuvent nous contacter, il convient de préciser la voie royale pour obtenir le plus rapidement possible la prise en charge de sa demande.

Privilégier le courriel

D'emblée, il faut insister sur le fait que le téléphone n'est pas le moyen le plus adéquat pour joindre un membre de l'équipe. Les secrétaires communautaires restent tributaires de nombreuses réunions et rendez-vous qui ne leur permettent pas toujours de répondre aux appels téléphoniques. C'est pourquoi un simple courriel directement adressé à la personne concernée est l'instrument de communication à privilégier. Les permanents communautaires relèvent leur boîte mail tous les jours d'ouverture scolaire et s'évertuent à répondre aux demandes reçues dans les 48 heures. Ce qui signifie que, sauf cas de force majeure, vous serez pris en charge par un membre de notre équipe dans les deux jours d'ouverture scolaire qui suivent votre courriel.

A quel secrétaire s'adresser ?

Si tous les secrétaires communautaires sont aptes à répondre aux appels de première ligne, la nouvelle organisation de notre syndicat a permis de leur attribuer des matières spécifiques dans lesquelles se spécialiser. Les affiliés trouveront les matières de chacun des secrétaires

en fin de numéro. En fonction du champ de leur question ou de leur problème, ils peuvent donc directement s'adresser à la personne la plus qualifiée, via son courriel personnel, pour traiter leur demande. A titre d'exemple, Jean-Michel Haesevoets est la personne de référence pour tout ce qui concerne les congés dans l'enseignement. Si un affilié souhaite une réponse ou un conseil sur un congé à prendre, il contacte prioritairement et directement Jean-Michel. Cette procédure ne doit évidemment pas amener du stress chez les affiliés s'ils ne parviennent pas à identifier le secrétaire de référence. Dans tous les cas, ils seront redirigés vers la bonne personne mais il y aura inévitablement une étape supplémentaire générant une perte de temps. Et nous savons tous combien certains affiliés, confrontés à des situations parfois extrêmement pénibles, ont besoin d'être soutenus rapidement.

Adresse générale de l'APPEL (appel@cgsלב.be)

Cette adresse ne devrait être utilisée que pour des questions d'ordre administratif : affiliation, domiciliation bancaire, changement de statut et de cotisations, désaffiliation (une bien mauvaise idée...), prime syndicale, primes de solidarité, carte de grève, changement d'adresse et/ou de téléphone... Ici aussi, l'affilié gagnera du temps en s'adressant directement à notre secrétaire administratif, Victor Ogazon, dont il trouvera le courriel personnel à la page précédemment indiquée.

Et le téléphone ?

Si un affilié souhaite utiliser le téléphone pour contacter les secrétaires, il doit, ici aussi, éviter le numéro général de l'Appel (02 558 51 71) puisque ce numéro génère une cascade entre les secrétaires avec un retour à zéro si aucun d'entre eux n'a pu répondre. Une boucle se crée alors qui peut engendrer un long temps d'attente au téléphone.

La ligne directe des secrétaires est donc à privilégier durant les heures de permanence téléphonique. Soit, en période scolaire, du lundi au jeudi de 10 à 13 heures et de 14 à 16 heures. Le vendredi étant le jour des réunions internes (Bureau, Comité, réunion des permanents...) et des formations de nos délégués et de nos mandataires, il n'est possible de répondre que de 14 à 16 heures.

Les secrétaires s'efforcent de répondre aux appels dans ces plages horaires. Mais, comme dit précédemment, ils ne peuvent garantir leur disponibilité tant leur agenda est truffé de réunions et de rendez-vous. Encore une fois, le courriel constitue bien la voie royale pour les contacter. Notons encore qu'en raison des erreurs de manipulation toujours possibles, il vaut mieux nous envoyer un SMS nous demandant un suivi plutôt que de laisser un message sur la boîte vocale.

A découper et à conserver

Le bon réflexe à adopter est donc celui du courriel y compris si vous souhaitez un contact téléphonique. En fin de numéro, nous avons conçu un encart à découper reprenant les adresses courriels et les lignes directes des secrétaires. Gardez-le précieusement à portée de mains car il vous garantit le moyen de contact le plus rapide pour poser vos questions ou exposer votre problème. Enfin, pour tout premier échange, n'oubliez pas d'indiquer clairement votre nom et votre prénom (et si possible votre numéro d'affilié). Et, bien entendu, votre numéro de téléphone si vous souhaitez être recontacté par ce moyen. |

[Jean-Claude Lemaître, Secrétaire général]

Présentation : Jean-Michel Haesevoets



Quel est votre parcours professionnel ?

Licencié et agrégé en Sciences mathématiques en 2001, j'ai eu la chance d'être engagé en septembre 2002, après une année d'intérim dans différents établissements de la région liégeoise, dans une école de Verviers que je n'ai plus jamais quittée ensuite. Excepté les deux premières années où j'ai enseigné un peu de physique et quelques heures de mathématiques dans l'enseignement technique de qualification, j'ai toujours assuré des cours de mathématiques dans l'enseignement général, au degré supérieur. J'ai également été horairiste pendant presque 20 ans et eu le plaisir d'accompagner, chaque année pendant 3 jours, les élèves de 5ème année en retraite.

Quel est votre parcours syndical ? Qu'appréciez-vous dans ce syndicat ? Qu'est-ce qui fait sa spécificité et/ou sa force selon vous ?

Dès mes débuts dans l'enseignement, je me suis affilié à un syndicat, convaincu de l'importance du combat syndical au sein même des établissements scolaires. J'ai été mandataire au CE pendant plusieurs années avant d'accepter, il y a un peu plus de deux ans, le mandat de délégué syndical de l'APPEL et de siéger, depuis l'année scolaire passée, à l'ORCES et à la CZGE. Je suis très heureux d'appartenir à un syndicat efficace, à taille humaine et proche de ses affiliés, qui prône les valeurs de liberté, d'autonomie, d'indépendance et de transparence, si chères à mes yeux.

Pourquoi avez-vous pris la décision de devenir permanent Appel ?

Lorsque j'ai eu connaissance de l'appel à candidature pour constituer une réserve de recrutement, j'ai beaucoup hésité en raison des changements qu'implique un tel poste au quotidien. J'ai toujours été épanoui et heureux en classe, j'aime toujours énormément enseigner, transmettre le goût des mathématiques et j'adore le contact privilégié que l'on peut avoir avec ses élèves quand le respect mutuel est présent et que tout se passe bien. Mais le monde de l'enseignement évolue sans cesse et malheureusement, selon moi, pas toujours dans le bon sens. A la suite de l'arrivée du Pacte d'Excellence et des plans de pilotage, de la mise en place progressive du tronc commun et face à la multitude de nouveaux décrets et circulaires (dont l'évaluation des professeurs ou le nouveau PEQ) qui mettent de plus en plus à mal le travail au quotidien et les statuts du monde enseignant, il est impératif de maintenir des délégations syndicales fortes, soucieuses de défendre au mieux leurs affiliés. Plutôt que de râler dans mon coin ou de refaire le monde autour d'un

café en salle des professeurs, je me suis dit que c'était peut-être le moment de mouiller davantage le maillot et de prendre une part plus active encore dans le combat syndical au sein d'une équipe soudée et motivée. De plus, le fait d'avoir exercé un mandat politique pendant lequel j'ai été régulièrement autour d'une table en présence de différents partenaires, pendant lequel j'ai davantage appris à être à l'écoute, à rappeler certaines règles, à servir l'intérêt général et aussi découvert le sens du compromis, sans pour autant transiger sur les valeurs qui m'importent, est une expérience pouvant être un atout à mettre au service de l'Appel. C'est donc pour toutes ces raisons que j'ai posé ma candidature au poste de secrétaire communautaire.

Quelles sont vos craintes et quels sont vos espoirs concernant le secteur de l'enseignement pour les prochaines années ? Qu'attendez-vous de la nouvelle majorité gouvernementale ?

Depuis environ 5 ans, à la suite des nombreuses réformes mises en place, toujours en cours ou à venir, j'ai pu ressentir un désarroi, une lassitude voire un épuisement grandissant chez mes collègues, même les plus passionnés ou expérimentés, particulièrement au fondamental et au 1er degré. Il est de plus en plus difficile d'exercer son métier face à des tâches administratives toujours plus lourdes, face à une perte d'autonomie pédagogique et à des conditions de travail qui se détériorent. Beaucoup envisagent une reconversion ou tant que c'est encore possible, une réduction de charges. Le métier

est de moins en moins attractif, beaucoup de jeunes professeurs abandonnent dans les premières années. C'est très inquiétant. La pénurie d'enseignants risque donc de continuer de s'accroître dans les prochaines années. Et pourtant, comme cela s'est bien ressenti au moment de la crise sanitaire de la COVID-19, le monde de l'enseignement est un pilier essentiel dans une société où l'individualisme, l'intolérance et le manque de civisme s'invitent de plus en plus au quotidien. J'ose espérer que la nouvelle majorité politique à la Fédération Wallonie-Bruxelles dont l'intention, louable, est d'évaluer les nombreux chantiers relatifs au Pacte pour un enseignement d'excellence mis en place ces derniers temps, entendra enfin le mal-être du monde enseignant et aura à cœur, contrairement à ses prédécesseurs, de restaurer une vraie concertation sociale, dans un climat constructif et serein plutôt que d'avancer à tout prix pour respecter un quelconque calendrier en ajoutant encore de nouvelles réformes. Il est grand temps de redonner son titre de noblesse à l'enseignement et de rendre confiance et espoir en l'avenir à tous ses acteurs.

Un point auquel vous serez particulièrement attentif dans votre travail ?

Ici commence pour moi un tout nouveau défi. En toute humilité, j'espère pouvoir amener le plus rapidement possible ma pierre à l'édifice en ayant à cœur prioritairement de défendre au mieux tous nos affiliés et de les soutenir au quotidien dans leur métier. |

Nouvelle majorité politique : à quoi s'attendre ?

Dans le courant du mois de juillet dernier, le MR et les Engagés annonçaient un accord pour gouverner ensemble à la Région wallonne et à la Communauté française dont dépend le large secteur de l'enseignement.

Une déclaration de politique communautaire (DPC) a dès lors scellé la nouvelle alliance. Cette déclaration annonce les intentions et les objectifs du nouveau gouvernement en matière d'enseignement, avec les chantiers à mettre en œuvre au cours de la législature.

A l'heure de la rédaction de ces lignes, notre Comité communautaire ne s'est pas encore réuni pour prendre position à l'égard des mesures phares présentées dans la DPC. Nous reviendrons évidemment sur ce sujet dans notre prochain Appel-Info.

Ce qui est certain, c'est que, si certaines intentions nous semblent aller dans le bon sens (réduire la charge administrative, repenser la 3^e année secondaire du tronc commun, rendre du respect à la fonction enseignante), d'autres nous laissent perplexes ou provoquent déjà de réelles inquiétudes. Entre autres la fin de la nomination au profit des CDI et l'obtention du barème 501, hors AESS secondaire supérieur, accordée contre prestations d'heures supplémentaires.

Nous avons, à l'heure d'écrire ces lignes, rencontré à deux reprises madame Glatigny qui nous a assuré qu'aucun texte n'existait déjà, caché dans un tiroir et à sortir au moment opportun. Tout serait donc à construire et notre ministre a tenu à garantir aux organisations syndicales une réelle concertation. Élément crucial qui a parfois fait défaut précédemment.

Disons-le d'emblée, madame Glatigny nous a inspiré confiance et nous espérons pouvoir croire en sa sincérité

à écouter les organisations syndicales dans leurs analyses et leurs revendications émanant de leurs affiliés sur le terrain. Mais nous savons bien qu'il y a derrière elle, une majorité politique et un gouvernement. Et un président de parti aux déclarations parfois tonitruantes. Signalons déjà, ici, en réponse à certains propos rapportés dans la presse, que les organisations syndicales doivent rester les premiers représentants des enseignants et les interlocuteurs privilégiés pour négocier les textes engendrés par les intentions de la DPC.

Vous trouverez ci-dessous quelques passages de la DPC qu'il nous paraît utile d'épingler pour nos affiliés. Encore une fois, il appartient au seul Comité communautaire de prendre position par rapport à leur contenu. Nous pouvons néanmoins annoncer que le maintien des situations acquises constituera sans aucun doute un préalable pour l'APPEL.

Tous nos affiliés et tous les personnels du monde de l'enseignement savent que nous continuerons à défendre ce qu'il y a de meilleur pour leur travail, en toute indépendance, dans un esprit constructif de dialogue, n'empêchant pas de dire fermement « non » quand il le faudra.

Nous reproduisons dans les pages qui suivent quelques extraits de la DPC concernant l'enseignement obligatoire, en recommandant à tout un chacun la lecture complète du texte que l'on pourra notamment trouver via le lien suivant : <https://www.federation-wallonie-bruxelles.be>

Nous reviendrons ultérieurement sur les mesures qui concernent l'enseignement supérieur et l'enseignement de promotion sociale.

[Jean-Claude Lemaître, Secrétaire général]

Enseignement obligatoire : un pacte de confiance

L'évaluation du Pacte

A mi-parcours de sa mise en œuvre, force est de constater que le Pacte fait débat : les changements ne sont pas toujours bien compris ou reçus par les acteurs de terrain, amènent parfois une surcharge administrative non prévue initialement. Une évaluation est nécessaire pour identifier des ajustements tout en conservant les objectifs : l'augmentation des compétences de nos élèves à tout le moins au niveau des pays voisins, le renforcement de l'équité, la réduction du redoublement et du décrochage, le renforcement de l'inclusion des élèves à besoins spécifiques et l'amélioration du bien-être et du climat scolaire.

La poursuite de la mise en œuvre du Pacte pour un Enseignement d'excellence après évaluation

Les modalités de la fin du tronc commun doivent être affinées, et le parcours de l'élève post tronc commun doit être construit. La réforme de l'enseignement qualifiant est un des piliers de ce parcours. En collaboration avec les Régions, le Gouvernement mènera une réforme systémique de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle, notamment en renforçant l'alternance, l'Enseignement de Promotion Sociale et en clarifiant les périmètres des opérateurs et leur coopération.

Les équipes pédagogiques

Elles sont le moteur de l'école : le Gouvernement souhaite renforcer la lutte contre la pénurie, poursuivre la mise en œuvre de la réforme de leur formation initiale, travailler à leur bien-être, à l'amélioration du statut des directions d'école ou encore aux conséquences liées à l'allongement du tronc commun et la réforme de l'enseignement qualifiant. Réaliser une réelle simplification administrative et revenir à un contrôle ciblé sur les seules données utiles à la bonne gouvernance sont pour le Gouvernement le juste pendant d'une confiance, d'une autonomie et d'une responsabilité accrues à l'égard des professionnels de première ligne.

En conclusion, le Gouvernement entend faire de cette législation un moment clé qui rendra à l'école son

autonomie, qui responsabilisera davantage ses acteurs et simplifiera le cadre administratif. L'objectif ? Permettre aux directions, aux enseignants et à tous les acteurs de l'école de concentrer leurs efforts sur leurs élèves et le développement de leurs compétences, au sein d'une école fondée sur les principes du respect, de l'exigence, de l'équité et du bien-être.

La revalorisation du métier d'enseignant et la modernisation du statut pour renforcer l'attractivité du métier

La modernisation et la simplification des statuts, à travers la révision des titres et fonctions du personnel ainsi que des statuts des temporaires et des définitifs. Cette modernisation devra permettre d'harmoniser les différents statuts et de favoriser la réaffectation des personnels enseignants, la mobilité entre réseaux en préservant l'ancienneté de services et de fonction, ainsi que la reconnaissance de l'expérience utile pour les enseignants de seconde carrière

L'ajustement des débuts et fins de carrière, par exemple en allégeant le nombre de périodes de la charge horaire des enseignants à partir de 55 ans de manière progressive sans perte de salaire afin d'accompagner les enseignants débutants, en réservant prioritairement les missions du service à l'école et aux élèves aux enseignants de plus de 50 ans ou qui ont les compétences en vue de porter des projets innovants ou en permettant aux membres du personnel enseignant de continuer d'exercer leurs missions au-delà de 65 ans, dans toutes les fonctions, en pénurie ou non ;

Un monitoring des congés, absences, disponibilités et congés pour mission, ainsi qu'une revue approfondie des dispositions réglementaires en la matière dans le but de ramener davantage d'enseignants en classe. La pratique des détachements et congés pour missions, si elle permet aux enseignants de faire bénéficier des tiers de leur expérience et d'enrichir leur propre parcours professionnel, présente toutefois le double inconvénient de faire supporter par l'enseignement le coût de ressources qui ne lui sont pas consacrées pendant le temps

du détachement et de bloquer les nominations d'enseignantes et d'enseignants qui disposent des titres et fonctions requis. Cette réalité entraîne de trop nombreuses situations où des cours ne peuvent pas être donnés, avec tout l'impact négatif que cela représente pour les élèves et leur apprentissage. En conséquence, le Gouvernement entend revoir, pour les resserrer, la durée et les conditions du détachement et des congés pour mission.

Par ailleurs, le Gouvernement est conscient que l'augmentation du nombre et de la durée des mises en disponibilité pour maladie et de congés pour prestations réduites à des fins thérapeutiques ou médicales peut traduire aussi un épuisement professionnel et un mal-être ressenti par nombre de personnels du monde enseignant. Aussi, la première de ces mesures consistera à lancer une étude qualitative et quantitative pour comprendre le mal-être enseignant, dans un contexte post-covid.

L'évaluation des expériences pilotes de pools de remplacements et leur éventuelle généralisation dans l'enseignement fondamental et, si possible, l'enseignement secondaire.

La modernisation du mécanisme d'attribution en matière de capital-périodes dans l'enseignement fondamental ordinaire et secondaire spécialisé, ainsi que le nombre total de périodes professeur (NTPP) dans le secondaire ordinaire et le renforcement de l'autonomie des directions dans leur utilisation.

L'évaluation, et le cas échéant l'ajustement, des différences de charge de travail entre les enseignants de disciplines différentes selon l'importance du temps qu'ils doivent consacrer à la préparation de leurs cours, au suivi des étudiants et à des activités de correction.

La pérennisation et l'extension du dispositif expérimental des experts, ainsi que l'évaluation de la pertinence du projet pilote «Onderwijsbrug» mené en Flandre en vue de développer un dispositif de travailleurs partagés entre le privé, public ou associatif et l'enseignement, ou de toute autre initiative visant à attirer d'autres profils au service de l'enseignement.

L'assouplissement du mécanisme des périodes additionnelles afin d'autoriser les enseignants qui le souhaitent à prester plus facilement des heures supplémentaires, et ce en concertation avec les organisations syndicales ;

La possibilité, dans le cadre d'une révision de la formation initiale des enseignants, pour les étudiants de dernière année de se voir confier des activités d'enseignement dans le cadre de leurs stages et en privilégiant autant que possible l'organisation de celles-ci en alternance.

Par ailleurs, dans le cadre de l'accord administratif, organisationnel et social précité, le Gouvernement proposera un barème intermédiaire entre le barème 301 et 501.

Celui-ci sera déterminé au regard de la soutenabilité budgétaire des dépenses liées aux personnels de l'enseignement, et impliquera :

- l'engagement des nouveaux enseignants sous la forme d'un contrat à durée indéterminée avec une augmentation de l'ordre de deux heures hebdomadaires (avec assouplissement possible en début et en fin de carrière), et ce afin de mettre fin progressivement au régime statutaire ;
- pour les enseignants actuellement en place, la possibilité de conserver le barème bachelier et le temps de travail actuels, ou d'opter pour les mêmes conditions que les nouveaux enseignants (avec assouplissement possible en fin de carrière).

Dans ce cadre, le Gouvernement limitera la possibilité d'obtenir un barème 501 via l'obtention d'un master, en dehors du secondaire supérieur. Pour les enseignants bénéficiant déjà de ce barème, ou celles et ceux qui voudraient y prétendre, il sera demandé d'effectuer des tâches supplémentaires, dans le cadre de fonctions spécifiques, contribuant à améliorer la qualité des apprentissages afin de justifier le surplus de rémunération, et ce, dans le cadre d'un budget défini.

Un choc de simplification administrative pour renforcer l'autonomie des écoles

Le Gouvernement s'engage à concrétiser la simplification administrative via :

Davantage d'autonomie aux directions et aux équipes pédagogiques

Le Gouvernement entend faire ainsi des directions d'écoles de véritables cadres de la gestion d'établissement, autonomes et disposant du temps et des moyens pour exercer un leadership éducatif et pédagogique affirmé.

Pour ce faire, le Gouvernement entend notamment assouplir les normes d'utilisation des moyens d'encadrement des établissements scolaires (calcul du capital-périodes – NTPP) ; moderniser le calcul de l'encadrement dans l'enseignement fondamental et secondaire ; créer un cadre organique assurant un véritable soutien administratif structurel aux directions en tenant compte des enveloppes budgétaires déjà aujourd'hui consacrées à l'aide administrative ; assurer l'attractivité des fonctions de direction en déterminant un barème correspondant à leur charge de travail et leurs responsabilités ; valoriser l'expérience utile pour les directions et directions-adjointes dans et hors enseignement ; élaborer un programme de simplification administrative en concertation avec les organisations représentatives des pouvoirs organisateurs, des directions et des membres du personnel en veillant à ne pas transférer les charges administratives vers les écoles ; améliorer le travail et la mobilité inter-établissements, inter-niveaux et inter-réseaux dans le respect de l'autonomie des directions, en ce compris vers d'autres fonctions ; alléger les procédures d'engagements, de remplacement et d'évaluation des membres du personnel.

Enfin, le Gouvernement propose que les réformes fondamentales de l'enseignement fassent dorénavant l'objet d'une consultation préalable officielle des fédérations des associations des directeurs de l'enseignement, à la condition que ces associations se regroupent en un nombre restreint d'acteurs représentatifs.

Un Pacte pour un Enseignement d'excellence soutenable et qui fait sens pour tous les acteurs de l'école

Une évaluation du Pacte pour un Enseignement d'excellence

La méthode de mise en œuvre du Pacte, le rythme des réformes et leurs effets attendus font débat parmi les acteurs de l'école.

En début de législature, le Gouvernement évaluera objectivement les mesures implémentées par les chantiers, leurs impacts sur les apprentissages des élèves, les incidences sur les écoles ainsi que leurs impacts financiers. Cette évaluation devra aussi prendre en compte les principes de qualité et d'équité de l'enseignement, de simplification des dispositifs, d'efficacité, de liberté d'enseignement, de confiance envers les équipes pédagogiques et d'allègement des charges administratives. Ce travail complexe sera confié à un opérateur externe à l'Administration et choisi par le Gouvernement. Il devra aussi contenir un volet consultatif et participatif des équipes pédagogiques de terrain.

Cette évaluation permettra d'ajuster les mesures qui doivent l'être, de prioriser les plus efficaces à poursuivre ou entamer, et le cas échéant, de modifier l'agenda de mise en œuvre de la suite du Pacte. A la suite de cette évaluation et de ses conclusions, une communication et sensibilisation de grande ampleur sera mise en place vers tous les acteurs de l'école et leurs partenaires.

Les Centres PMS

Le Gouvernement poursuivra les travaux du chantier 15 du Pacte pour un Enseignement d'excellence d'une part sur le recentrage du cadre organique et des missions des Centres PMS (CPMS). En particulier, il veillera à :

- Confirmer le rôle essentiel des CPMS comme partenaire de l'école en recentrant leurs missions sur les objectifs prioritaires du système et sur les objectifs spécifiques de chaque école définis dans le plan de pilotage.
- Soutenir les CPMS pour qu'un soutien et un accompagnement renforcé puisse être concerté avec les acteurs assurés auprès de toutes les écoles, élèves et familles :
(1) libérer les CPMS de leur mission d'information

des élèves en matière de filières d'enseignement, de formation, de métiers, (2) rendre l'ensemble des CPMS mixtes, (3) revoir les normes d'encadrement pour corriger les effets pervers, (4) inciter à la création de CPMS ayant une taille critique suffisante, (5) rendre le mécanisme de subventionnement plus linéaire et stabiliser les effectifs (6) et analyser un rapprochement avec les PSE.

Le Gouvernement souhaite, en collaboration avec l'autorité fédérale, orienter le financement fédéral des psychologues de première ligne articulés aux missions des CPMS vers la Fédération Wallonie-Bruxelles. De même, le Gouvernement s'assurera que chaque CPMS a pu établir une convention avec des services de santé mentale de première ligne.

Les Pôles territoriaux

Le Gouvernement évaluera lors de la première année de la législature le fonctionnement des 48 pôles territoriaux et rendra le dispositif plus performant et plus efficient, en veillant notamment à resserrer les missions des pôles territoriaux au bénéfice de tous les élèves de l'enseignement ordinaire.

La 3^e année du secondaire, un projet spécifique pour chaque jeune

La grande majorité des réformes du Pacte pour un Enseignement d'excellence déjà mises en oeuvre intègrent la réalité du tronc commun jusque 15 ans : les référentiels de compétences, le parcours d'enseignement qualifiant, la préparation des futurs enseignants, celle des acteurs institutionnels et de terrain, etc. Toutefois, un grand nombre d'acteurs de terrain soulignent la difficulté majeure de nombre de jeunes adolescents dès la fin de la 2^e secondaire et l'incohérence de les contraindre à poursuivre un tronc commun en 3^e secondaire si leur profil ou aspiration ne les y incitent pas. Le Gouvernement adaptera cette 3^e secondaire pour en faire davantage une réelle année de transition en conservant un socle allégé d'activités communes et en y accroissant significativement la part des activités orientantes. Dans ce contexte, le Gouvernement souhaite clarifier et flexibiliser la fin du tronc commun et ses impacts pour apporter la sérénité aux acteurs de l'école.

Aussi, le Gouvernement entend au préalable :

- évaluer le tronc commun dans sa forme et sa durée, analyser les impacts sur les personnels de la 1^{re} secondaire à la 3^e secondaire et intégrer cette dimension sociale du changement ;
- envisager de développer davantage d'activités orientantes en 3^e secondaire afin d'affiner le projet de chaque élève ;
- soutenir le déploiement du Tronc commun polytechnique dans les écoles secondaires organisées en « Degré d'observation autonome », c'est-à-dire sans enseignement secondaire supérieur. |

Coin circulaires

pour l'enseignement libre su

[Circulaire 9207 \(22.03.2024\)](#)

Règles d'engagement et d'engagement statutaire de puériculteurs dans l'enseignement maternel ordinaire libre subventionné (FOND LC/LNC).

[Circulaire 9211 \(28.03.2024\)](#)

Accidents du Travail: Informations et démarches pour les personnels de l'enseignement.

[Circulaire 9220 \(08.04.2024\)](#)

Erratum à la circulaire 9216: Informations relatives à la mise en œuvre du tronc commun durant l'année scolaire 2024 – 2025 (ERRATUM du 08.04.2024).

[Circulaire 9232 \(15.04.2024\)](#)

Vade-mecum relatif au « Statut des directeurs et directrices » pour l'enseignement libre et officiel subventionné (LS - OS).

[Circulaire 9230 \(15.04.2024\)](#)

Vade-mecum relatif aux fonctions de sélection et à la fonction de promotion de chef de travaux d'atelier dans l'enseignement libre subventionné (LS).

[Circulaire 9244 \(25.04.2024\)](#)

Calendrier général de fonctionnement des établissements d'Enseignement de promotion sociale pour l'année scolaire 2024 – 2025.

[Circulaire 9247 \(06.05.2024\)](#)

Encadrement différencié 2024 – 2025 • Procédure pour la conversion de moyens de fonctionnement en périodes • Secondaire ordinaire.

[Circulaire 9263 \(22.05.2024\)](#)

Reconduction des réaffectations et remises au travail dans l'enseignement fondamental libre subventionné à la rentrée scolaire 2024 – 2025 • Mise en disponibilité par défaut d'emploi, réaffectation et octroi d'une subvention-traitement d'attente dans l'enseignement fondamental libre subventionné (FOND LS).

[Circulaire 9261 \(22.05.2024\)](#)

Reconduction des réaffectations des membres du personnel technique subsidié des centres psycho-médico-sociaux libres subventionnés au 1er septembre 2024 • Mise en disponibilité par défaut d'emploi, réaffectation et octroi d'une subvention-traitement d'attente dans l'enseignement libre subventionné pour les membres du personnel technique subsidié des centres psycho-médico-sociaux.

[Circulaire 9288 \(18.06.2024\)](#)

Modifications de la réglementation en matière d'accidents du travail à partir du 1er juin 2024 (Cette circulaire complète ou modifie la circulaire 9211 du 28.03.2024).

[Circulaire 9290 \(19.06.2024\)](#)

Normes tailles des classes à partir de l'année scolaire 2024 – 2025 • Enseignement secondaire ordinaire.

[Circulaire 9305 \(02.07.2024\)](#)

Rémunération des membres du personnel temporaires de l'enseignement percevant une rémunération différée • Règles de ventilation applicables à partir des vacances d'été de l'année scolaire 2023-2024.

bventionné

Circulaire 9308 (05.07.2024)

Organisation de l'enseignement fondamental ordinaire pour l'année scolaire 2024 – 2025.

Circulaire 9307 (05.07.2024)

Rentrée scolaire 2024 – 2025 des membres du personnel de l'enseignement organisé et subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles secondaire de plein exercice ordinaire (général, technique, en alternance, artistique et professionnel) et spécialisé professionnel) et spécialisé.

Circulaire 9310 (08.07.2024)

Modifications au régime des congés, absences et disponibilités (CAD) des membres du personnel enseignant et assimilés des Hautes Ecoles et des Ecoles supérieures des Arts organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Circulaire 9313 (11.07.2024)

GEDI: Circulaire de rentrée 2024 – 2025.

Circulaire 9312 (11.07.2024)

Modifications au régime des congés, absences et disponibilités (CAD) des membres du personnel technique

des Centres psycho-médico-sociaux organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles (Cette circulaire complète ou modifie la circulaire 8664 du 04.07.2022).

Circulaire 9316 (12.07.2024)

Vade-mecum: Congés, disponibilités et absences réglementairement autorisées dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles • Personnel enseignant et assimilés (hors Hautes Ecoles et Ecoles supérieures des Arts).

Circulaire 9315 (12.07.2024)

Modifications au régime des congés, absences et disponibilités (CAD) des membres du personnel administratif des établissements d'enseignement organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles (Cette circulaire complète ou modifie la circulaire 8663 du 04.07.2022).



Circulaire 9314 (12.07.2024)

Rentrée scolaire 2024 – 2025 des membres du personnel de l'enseignement organisé et subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles • Fondamental ordinaire et spécialisé (FOND MAT PRIM ORD SPEC).

Circulaire 9324 (18.07.2024)

Circulaire de rentrée à destination des Centres PMS subventionnés par la FWB • Année scolaire 2024 – 2025 (ERRATUM du 06.09.2024 • Modification des montants relatifs aux subventions forfaitaires).

Circulaire 9333 (02.08.2024)

Circulaire générale relative à l'organisation de l'enseignement secondaire ordinaire et à la sanction des études Année scolaire 2024 – 2025 (ERRATUM1 du 22.08.2024 • Modification de l'annexe 2B • ERRATUM2 du 11.09.2024 • Modification de deux passages identiques des tomes 1.

Circulaire 9332 (02.08.2024)

Rentrée scolaire 2024 – 2025 des membres du personnel de l'enseignement subventionné • Enseignement secondaire artistique à horaire réduit.

Circulaire 9331 (02.08.2024)

Rentrée scolaire 2024 – 2025 des membres du personnel technique des Centres Psycho-Médico-Sociaux.

Circulaire 9334 (05.08.2024)

Rentrée académique 2024 – 2025 des membres du personnel de l'enseignement organisé et subventionné Supérieur (Hautes Ecoles).

Circulaire 9337 (06.08.2024)

Rentrée Académique 2024 – 2025 des membres du personnel de l'Enseignement • Enseignement supérieur artistique.

Circulaire 9343 (23.08.2024)

Rentrée académique 2024 – 2025 des membres du personnel de l'enseignement organisé et subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles • Enseignement de Promotion sociale.

Circulaire 9346 (28.08.2024)

Obtenir le Certificat d'Aptitude Pédagogique Approprié à l'Enseignement Supérieur (CAPAES).

Circulaire 9349 (29.08.2024)

Dispositions relatives à l'organisation des évaluations externes non certificatives dans l'enseignement spécialisé pour l'année scolaire 2024 – 2025 (Cette circulaire complète ou modifie la circulaire 9289 du 19.06.2024).

Circulaire 9348 (29.08.2024)

Dispositions relatives à l'organisation des évaluations externes non certificatives dans l'enseignement secondaire ordinaire pour l'année scolaire 2024 – 2025 (Cette circulaire complète ou modifie la circulaire 9275 du 05.06.2024).

Circulaire 9347 (29.08.2024)

Dispositions relatives à l'organisation des évaluations externes non certificatives dans l'enseignement primaire ordinaire pour l'année scolaire 2024 – 2025 (Cette circulaire complète ou modifie la circulaire 9191 du 11.03.2024). |